

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/10/2025

APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030 AVEC LA CAF DE L'ESSONNE ET AUTORISATION DE SA SIGNATURE

N°2025-075

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 07 octobre 2025 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 19

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

19 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 9

M. Alexandre Bussière à M. Gilles Guillaume
Mme Sandrine Boête à Mme Natacha El Hayek
Mme Laurence Amichaux à Mme Arlette Bourdelot
M. Frédéric Baby Marinpouy à M. Olivier Thomas
Mme Justine Giagnoni à Mme Emmanuelle Grèze
Mme Laure Gibou à M. Patrick Mouchelin
Mme Joane Besse à M. Olivier Thomas
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
Mme Katia Robert-Hautemulle à M. Jérôme Cauët

Absent.e : 1

M. Sébastien Le Ferrec

Nombre de votant.e.s : 28

M. Sébastien Bouet a été désigné Secrétaire de Séance

Rapporteur : Monsieur Olivier THOMAS

VU l'article L.2122- 21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code général des collectivités locales ;

VU la délibération 2019-141 du 15 octobre 2019 approuvant le plan égalité femmes hommes ;

VU la délibération n°2021-063 du 1 juillet 2021 approuvant le programme d'action Marcoussis 2038

VU la délibération 2021-084 du 21 octobre 2021 approuvant la CTG 2020-2024;

VU la délibération 2024-094 du 19 décembre 2024 prorogeant d'une année la validité de la CTG jusqu'au 31 décembre 2025

CONSIDÉRANT le bilan globalement positif de la première CTG ;

CONSIDÉRANT le travail collaboratif interservices et avec la chargée de développement de la CAF pour aboutir au diagnostic et aux pistes d'action

CONSIDÉRANT les 3 objectifs de la CTG :

- Territorialiser l'offre globale de service : le projet social de territoire est pensé dans son environnement et adapté aux besoins du publics. Il tient compte des partenaires présents
- Favoriser la coordination entre la CAF, la commune et leurs partenaires : il s'agit de renforcer le partenariat, la coordination et donner la visibilité aux actions de chacun
- Donner du sens et gagner en efficience : le croisement et la complémentarité entre les champs d'intervention permet de gagner en cohérence et en efficience

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de ce diagnostic, des enjeux stratégiques de développement ont été identifiés

- **Dans le domaine de la petite enfance :**

- N°1 : Renforcer la politique petite enfance de la commune
- N°2 : Consolider les partenariats associatifs et institutionnels pour mieux repérer les besoins des familles
- N°3 : Renforcer la qualité de l'offre petite enfance

- **Dans le domaine de l'enfance :**

- N°1 : Renforcer la politique enfance de la commune
- N°2 : Consolider les partenariats associatifs et institutionnels pour mieux repérer les besoins des familles
- N°3 : Renforcer la **qualité de l'offre enfance**

- **Dans le domaine de la jeunesse :**

- N°1 : Renforcer la politique jeunesse de la commune
- N°2 : Consolider les partenariats associatifs et institutionnels pour mieux repérer les besoins des familles
- N° 3 : Consolider les partenariats associatifs et institutionnels pour mieux repérer les besoins des familles

- **Dans le domaine de la culture**

- N°1 : Poursuivre le travail de médiation en direction de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse
- N°2 : Favoriser la rencontre avec les publics dits « éloignés » de l'offre et la pratique culturelle

- **Dans le domaine des actions transverses Marcoussis 2038 et sports**
 - N°1 : Poursuivre la mise en œuvre des actions Marcoussis 2038
 - N°2 : Encourager la pratique libre et régulière du sport + garantir accès libre au sport pour tous
 - N°3 : Garantir un accès libre à la Santé et au bien-être
- **Dans le domaine de la parentalité :**
 - N°1 : Affirmer la politique de soutien aux parents et aux familles de la commune
 - N°2 : Consolider les partenariats associatifs et institutionnels pour plus de pro activité auprès des familles
 - N°3 : Renforcer la qualité de l'offre parentalité
- **Dans le domaine de l'animation de la vie sociale**
 - N°1 : Affirmer la politique de soutien aux parents et aux familles de la commune
 - N°2 : Consolider les partenariats associatifs et institutionnels pour plus de pro activité auprès des familles
 - N°3 : Renforcer la qualité de l'offre parentalité
- **Dans le domaine de l'accès aux droits :**
 - N°1 : Renforcer la politique accès aux droits de la commune
 - N°2 : Consolider les partenariats associatifs et institutionnels pour mieux repérer les besoins des familles
 - N°3 : Renforcer la qualité de l'offre accès aux droits

CONSIDÉRANT que sur chacun de ses objectifs, la commune ainsi que les associations seront amenées à répondre à des appels à projets annuels ;

CONSIDÉRANT que la CTG est signée pour la période courant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030 ;

CONSIDÉRANT que la CTG peut donner lieu à des avenants au cours de son exécution, issus ou non de l'évaluation annuelle établie conjointement par la CAF et la commune ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention territoriale globale ;
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents afférents à ce dossier ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Monsieur Olivier THOMAS

 